

saisie attribution surprise!

Par **nini12345**, le **24/02/2009** à **22:58**

[b:35sqdy97]Bonjour,

Je viens de recevoir dans ma boîte aux lettres un courrier m'informant d'une saisie attribution. De juin à décembre 2008, j'étais prélevée de 25 euros par mois, en décembre je suis allée devant le juge d'exécution où l'on m'a proposé d'augmenter mes échéances à 100 euros, chose que j'ai acceptée. Hors aujourd'hui on bloque mes comptes et on me gage ma voiture alors que je n'ai jamais rien refusé de payer. J'ai appelé l'huissier concerné et il me dit que c'est moi qui aurais dû faire les démarches auprès de ma banque pour augmenter mon prélèvement alors que je ne me suis jamais chargée de cela et surtout il ne m'en a pas informée lorsque je l'ai rencontré. J'ai toujours été de bonne volonté et la on m'assomme!! Je vais contester cette saisie attribution, pensez vous que j'ai mes chances?
Merci pour votre aide[/b:35sqdy97]

Par **Camille**, le **25/02/2009** à **09:20**

Bonjour,

Malheureusement pour vous, à l'époque, vous avez oublié de poser la bonne question "qui fait quoi ?", parce que tant que ça reste au stade d'une "[u:2wycbhdo]proposition[/u:2wycbhdo]" que vous acceptiez, il n'y avait que vous qui pouviez donner l'ordre à votre banque de modifier les prélèvements automatiques. La justice n'a pas ce pouvoir.

Par contre, elle peut faire saisir quand elle constate, vu de son point de vue, que les promesses n'ont pas été tenues.

Vous écrivez "on", qui ça exactement "on" ? Suite à une décision de justice ?

Vous pouvez toujours essayer de la contester mais vos chances sont minimes.